

COMMUNE DE CHERENG
66 Route Nationale
59152 CHERENG
Téléphone: 03.20.41.37.19
Courriel : contact@mairie-chereng.fr

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 059-215901463-20260609-2026067-AR

SLOW

Arrêté portant délégation de fonctions à

Monsieur Thierry RONDOUX

5ème Adjoint au Maire

Arrêté n° 2026/067

Le Maire de la commune de CHERENG ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 Mars 2026 fixant à six le nombre des adjoints ;

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints au Maire en date du 20 Mars 2026 ;

Vu l'arrêté n° 2026/040 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Thierry RONDOUX ;

Vu les observations formulées par les services de la Préfecture ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur RONDOUX Thierry, 5^{ème} Adjoint au Maire dans le domaine des « Sports – Cérémonies patriotiques – Cérémonies et réceptions municipales »

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonctions à Monsieur RONDOUX Thierry, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

Considérant que l'arrêté n° 2026/040 en date du 31/03/2026 doit être abrogé ;

ARRETE :

Article 1er : L'arrêté n° 2026/040 en date du 31/03/2026 portant délégation de fonctions à Monsieur RONDOUX Thierry est abrogé.

Article 2 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur RONDOUX Thierry, 5^{ème} Adjoint au Maire, est délégué aux « **Sports – Cérémonies patriotiques** (cérémonies de commémoration du 8 Mai et 11 novembre, 14 juillet) – **Cérémonies et réceptions municipales** (cérémonie des vœux du Maire à la population, cérémonie de remise de médailles du travail, réception en l'honneur des mamans de l'année, réception dans le cadre de ville ambassadrice du don d'organes, ...) »

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

ID : 059-215901463-20260609-2026067-AR

SLOW

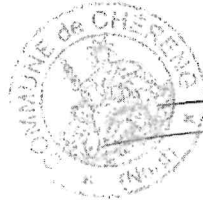
Article 3 : Une délégation permanente est donnée à Monsieur RONDOUX Thierry, 5^{ème} Adjoint au Maire à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié, notifié à l'intéressé, télétransmis au contrôle de légalité de la Préfecture du Nord. Une copie du présent arrêté sera transmise au Comptable de la Collectivité

A Chérengh, le 9 Juin 2026

Le Maire,
P. ZOUBE

Notifié le :
Signature



[Handwritten signature]